

# PROCES VERBAL DU 1er CONSEIL D'ECOLE

Lundi 17 octobre 2016

Présents : Madame Arvat (DDEN), M.Scherma (représentant de la mairie), Mesdames Burillier, Dahmani, De Oliveira, Lefebvre (représentantes et suppléantes, des parents d'élèves), Mesdames Choquet et François.

Excusé : Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Absent : Monsieur le Maire (délégué Val de Chaise) de Cons Sainte Colombe

Secrétaire de séance : Mme Choquet

Présidente de séance : Mme François

Début de la séance : 17h00

## BILAN DE RENTREE :

L'effectif total est de 49 élèves pour 2 classes :

Cette année, les effectifs dans les classes sont :

- dans la classe des maternelles et CP : 3 PS, 7 MS, 6 GS et 4 CP soit 20 élèves ; à la rentrée de janvier viendront s'ajouter 3 PS soit 23 élèves
- dans la 2<sup>ème</sup> classe : 4 CE1, 12 CE2, 8 CM1, 5 CM2.

## CHANGEMENT DANS LE PERSONNEL :

 Mme Choquet Karine assurera la classe des maternelle /CP le temps de l'arrêt de Mme Favre.

## RESULTATS DES ELECTIONS :

1 liste a été déposée. Bon taux de participation.

Participation	
Nombre d'inscrits	72
Nombre de votants	55
Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Nombre de suffrages exprimés (S)	50
Taux de participation	76.39%

Les 2 parents élus et les 2 suppléantes sont :

Mesdames Burillier, Dahmani, De Oliveira, Lefebvre.

Nous remercions tous les parents pour leur participation.

Les parents d'élèves vous informent que vous pourrez les joindre à la sortie de l'école, par mail ...

## LE CONSEIL D'ECOLE :

Sa composition : le Conseil d'Ecole est composé des membres suivants :

- le Directeur de l'école, Président.
- 2 représentants mairie : le Maire et son représentant ou 2 représentants.
- les Maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment de la réunion du conseil.
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.
- **les Représentants des Parents d'élèves, en nombre égal à celui des classes, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre de l'Education Nationale. Ces représentants constituent au sein du Conseil d'école le Comité des Parents.**
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale attaché à l'école.
- l'Inspectrice de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

### Les compétences :

- Le conseil d'école est consulté sur l'organisation du service et sur tous les problèmes concernant la vie de l'école.
- Le conseil d'école, sur proposition du Directeur d'école, vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique.
- Le conseil d'école donne son avis sur : les modalités d'information des familles et des enseignants, les classes de nature, la garde des enfants, l'organisation des cantines, les activités post et périscolaire, l'hygiène scolaire, les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école, l'utilisation des moyens alloués, l'utilisation des locaux scolaires, les projets d'action éducative, les conditions d'intégration d'enfants handicapés.
- Le conseil d'école donne son accord à : l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et l'aménagement pour une durée limitée de l'organisation du temps scolaire.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE, charte de laïcité :**

Lecture du règlement intérieur

La directrice rappelle aux parents :

- le respect des heures de classe : l'accueil se fait dans la classe de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30, le travail commence à 8h30 et 13h30.
- Attention aux retards aux heures de sorties des élèves : si un élève reste seul à la sortie de l'école (s'il n'est pas inscrit à la cantine et/ou au périscolaire), l'enseignante n'est pas tenue de rester avec lui, sa responsabilité s'arrête à 11h30 et 16h30 ou 15h00 (selon les jours).  
Si personne ne vient chercher les élèves de maternelle, aux heures de sorties, l'enseignante les enverra à la cantine ou en garderie (payante).

D'autre part, seules les personnes qui auront été nommées par les parents pourront récupérer l'enfant.

- en cas d'absence : les parents se doivent de prévenir l'école avant 8h30 par téléphone (en laissant un message sur le répondeur).  
Un mot d'absence doit être remis à l'enseignant en précisant la raison de l'absence, au retour de l'enfant.

Le règlement est voté et adopté à l'unanimité.

Ces 2 documents sont mis en ligne sur le site de l'école et un récépissé sera à signer.

### **GARDERIE / CANTINE :**

Mme Baucaire Véronique assure **la garderie et la cantine**.

En ce qui concerne **la garderie** : Véronique accueille les enfants tous les matins et les soirs d'école, de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 17h30 et le mercredi de 11h30 à 13h30 (panier repas).

En ce qui concerne **la cantine**, il convient de se rapprocher de l'association Ptit'Mess ou de Véronique si des parents souhaitent avoir des renseignements ou souhaitent inscrire leur(s) enfant(s).

### **PERISCOLAIRE :**

Il est assuré par la mairie, les mardis et jeudis de 15h00 à 16h30. Cette année une participation de 10€ a été demandée aux familles pour l'année.

Le mardi, les enfants sont confiés à Adeline (activités de type Montessori et activités motrices), Véronique et un atelier philatélie est proposé.

Le jeudi, Véronique et Céline encadrent les enfants de maternelle (activités manuelles) et les plus grands participent à un atelier d'art thérapie en alternance avec un atelier judo.

Entre 30 et 36 enfants concernés, de manière régulière.

## **PROJET D'ÉCOLE, APC, LES PROJETS ET SORTIES DES CLASSES :**

### **Mise en place des APC :**

Les APC sont les activités pédagogiques complémentaires qui sont proposées aux élèves. Nous travaillons avec des enfants qui ont des difficultés ponctuelles ou plus profondes.

Les APC ont lieu les « journées courtes ». Elles sont assurées par ma collègue :

- les mardis de 15h00 à 15h30
- les jeudis de 15h00 à 15h30

Comme les années passées, une demande est faite auprès des parents d'élèves concernés car ces activités ne sont pas obligatoires.

Cette année nous avons changé l'horaire car nous avons besoin de garder les 2h de pause méridienne pour préparer les activités de classe.

### **Le projet d'école :**

Ce nouveau projet d'école sera développé pour 3 ans :

- pérenniser l'équipement informatique et renforcer son usage,
- développer le vivre ensemble au travers de projets pluridisciplinaires.

Nous poursuivons donc nos décroissements :

Le cycle 2 se retrouve entier tous les jours en début d'après-midi pour travailler l'anglais et la découverte du monde.

Le cycle 3 travaille sur ces temps l'anglais, l'histoire, la géographie, les sciences, l'éducation morale et civique et accueille dans la classe les GS qui font un repos suivi d'une activité en autonomie.

Les CP retrouvent les plus grands en EPS le lundi, le mardi pour le calcul mental, le chant et le mercredi ils participent au parcours culturel (découverte de peintres, productions d'arts plastiques et projets d'écriture).

Cette année les CP, CE et CM travailleront sur le volet art de l'espace en participant à un projet centré sur l'architecture.

Les élèves de maternelle travailleront sur le volet art du langage avec Sylvie Santi.

### **Les sorties, activités, projets qui ont eu lieu :**

Pour les 2 classes :

La bibliothèque du village, lieu où Marie-Paule accueille les enfants et leur lit des histoires, les vendredis matins.

Marie-Paule va emprunter chaque mois une trentaine de livres à la médiathèque de Faverges (suite à l'arrêt du passage du Bibliobus), pour renouveler le fond.

Pour la classe CE1 au CM2 :

Sortie à la Turbine (13 octobre) :

Lors de la semaine sciences, nous avons visité 2 expositions à la Turbine (cité des sciences à Cran Gevrier) : une sur l'Antarctique et l'autre sur l'alimentation.

### **Les sorties, activités, projets à venir :**

- Photos de classe : la photographe de Faverges vient demain matin

Rappel : les photos sont vendues au profit de l'association des parents d'élèves.

- Le spectacle de Noël, offert par les CE d'entreprises, aura lieu en décembre.
- Une sortie de fin d'année : orientation, jardin des 5 sens, parcours, observation des départs de parapentes (projet sciences air) à Talloires.
- Cycle piscine pour les CP au CM2 (soit 29 élèves) : tous les lundis après-midi de mai, juin (6 séances).

Les entrées et les transports seront pris en charge par la mairie. Nous aurons besoin de parents pour accompagner et passer les agréments. Les dates seront données ultérieurement.

- Des rencontres USEP
- Un projet entre les écoles de la communauté de communes : pour créer un parcours culturel pour chacun des élèves. Ma classe travaillera sur un projet d'architecture (cabane urbaine, CAUE d' Annecy) et la classe mat/CP participera au projet langage poétique (« sortir le fripon qui est en nous », avec la compagnie Sylvie Santi).
- Dans ce cadre culturel, la mairie finance aussi l'intervenante de l'école de musique de Faverges, Amandine. Cette dernière interviendra au troisième trimestre, 45 min par classe les mardis matins.
- La FRAPNA interviendra peut-être avec les cycles 2.

**Pour réaliser tous ces projets, ces sorties, nous avons besoin de financements, aussi nous remercions l'association des parents d'élèves pour leur investissement à trouver ces financements.**

### **SECURITE**

Exercice d'évacuation et exercice de mise en sûreté : nous avons fait les 2 exercices le même jour. Tout c'est bien passé. Durant l'année nous ferons 2 autres exercices incendie et 2 exercices de mise en sûreté.

Notre PPMS (Plan Pour la Mise en Sécurité) a été refait en tenant compte de la suppression de la 3<sup>ème</sup> classe.

### **QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES**

#### **Dates des prochains conseils d'école :**

- Le lundi 13 mars 2017 à 17h00  
Les questions des parents seront adressées à Mme François pour le 6 mars.
- Le lundi 26 juin 2017 à 17h00  
Les questions des parents seront adressées à Mme François pour le 19 juin.

*Merci à tous !*

**signature du secrétaire** : Mme Choquet

**signature de la directrice** : Mme François